La situation au Maroc

Nouvelle défaite du sultan

Madrid, 5 janvier. — On assure qu'un télégramme officiel venu de Tanger annonce qu'une grande bataille a été livrée aux portes de Fez. Une partie des troupes impériales est passée à l'ennemi.

INONDATIONS DANS LE BORINAGE

Mons, 5 janvier. — Une vive anxiété règne en ce moment dans les villages situés sur la Honnelle, rivière très profonde, au courant fort rapide, qui prend sa source en France et arrose en Belgique, Roisin, Angreau, Angre, Quiévrain.

Les pluies torrentielles de ces derniers jours ont amené une crue subite considérable et qui inquiète beaucoup les riverains de ce cours d'eau. La quantité d'eau tombée pendant la nuit de dimanche à lundi a augmenté le danger. Ce matin la rivière coulait à pleins bords débordant déjà en certains endroits et depuis, le niveau monte toujours.

A Roisin, les prairies riveraines sont inondées sur une grande superficie. A Angre, petit village coupé en deux par la Honnelle, la panique est très vive. La rivière y est profonde de 4 à 5 mètres et les maisons qui la longent sont bâties en contre-bas de son lit. Les habitants affolés sauvent leurs meubles et leurs provisions. C'est un désarroi général.

A la brasserie de M. Baudour, une partie des bâtiments sont inondés; le bourgmestre, M. Delepine, qui a sa ferme à proximité de la rivière, a fait partir ses chevaux et son bétail. On sait qu'à Ancre, il y a de nombreux fabricants de chicorée qui ont de longues caves au bord de l'eau où ils placent la chicorée en préparation. Tous ont pris leurs précautions et ont transporté ailleurs leur marchandise.

Bref, si le mauvais temps persiste, la Honnelle débordera et causera d'aussi graves dégâts qu'en juin 1897. A cette époque, une inondation considérable et inattendue ruina de nombreux habitants d'Angre. Cette commune obtint de la province une indemnité de 20.000 fr. Tout récemment on a construit un nouveau pont sur la rivière, à l'entrée du village. A 11 heures, ce matin, les eaux passaient au-dessus du tablier de ce pont.

ROUBAIX

La coopérative « LA PAIX » offre à ses coopérateurs nombreux des bénéfices sérieux et certains, des avantages multiples et aussi certains, parce que bénéfices et avantages n'atteignent jamais le capital de réserve qui toujours s'accroît et la met à l'abri des éventualités.

Sa panification perfectionnée, opérée avec des matières supérieures, lui permet d'offrir un pain de toute première qualité.

Son vaste magasin d'Epicerie offre aux ménagères l'assortiment le plus complet de tout ce qui est nécessaire chez elles.

Deux marchés passés avec des Compagnies minières lui permettent d'assurer des livraisons du meilleur charbon pour foyers domestiques.

—o—

LA QUESTION DES TRAMWAYS

On a commencé hier à placer devant la Mairie et la Bourse les pylones qui doivent soutenir les fils aériens de la ligne du tramway électrique de Lille.

C'est très bien. Mais ce qui intéresserait davantage encore la population de Roubaix, c'est de voir commencer l'établissement des lignes nouvelles concédées à la Compagnie de Roubaix, de voir abaisser les tarifs et améliorer le matériel.

M. Eugène Motte a dit, à sa réception de l'Hôtel de Ville, que cette question des tramways était définitivement réglée. A quand donc le nouveau réseau ?

—o—

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 9 janvier 1903, à 8 heures et demie précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATION

1. 1re session extraordinaire. — Ouverture ; nomination du secrétaire.
2. Procès-verbal. — Séance du 9 décembre 1902 ; approbation.
3. Personnel de la police. — Renouvellement des uniformes ; livraison de drap ; autorisation de traiter de gré à gré. — Livraison et confection d'effets ; adjudication ; cahier des charges ; approbation.
4. Assistance publique. — Bureau de bienfaisance ; gestion du receveur intérimaire ; compte ; approbation.
5. Id. Crèche de la rue de l'Epeule ; renouvellement du bail ; approbation.
6. Contentieux. — Distribution d'eau potable ; affaire Moral ; autorisation de défendre.
7. Bâtiments communaux. — Assurance contre l'incendie ; avenants d'augmentation ; approbation.
8. Id. Assurance contre l'incendie ; ratification d'une police concernant le service des eaux.
9. Voirie municipale. — Avenue Lainé ; construction d'un aqueduc ; procès-verbal de réception définitive ; approbation.
10. Id. Egout collecteur ; construction d'un garde-corps ; procès-verbal de réception définitive ; approbation.
11. Id. Rue Bourdaloue ; incorporation de terrain ; réclamation.
12. Cours publics. — M. E. Demory, professeur d'anglais ; demande d'augmentation de traitement.
13. Secours et subsides. — Exposition canine ; le Club Saint-Hubert de Lille ; demande de subside.
14. Id. Mlle Duprez Hortense, élève au Conservatoire de musique ; demande de bourse.
15. Service militaire. — Soutiens de famille ; avis du Conseil municipal.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

1. Exercice 1903. — Budget primitif ; discussion. (M. A. Houseuni).
2. Voirie municipale. — Ebouage des rues ; enlèvement des immondices ; projet de mise en adjudication ; cahier des charges. (M. A. Bayart).
3. Id. — Nourriture des chevaux ; fourniture de denrées ; marchés de gré à gré. (M. L. Ferret).
4. Id. — Dénomination de rues et numérotage de maisons ; fourniture de plaques ; autorisation de traiter de gré à gré. (M. F. Fauvarque).
5. Bâtiments communaux. — Ancien Collège ; projet de transfert de l'Institut Turgot. (M. A. Bayart).
6. Id. — Palais-de-Justice ; projet de transfert de la salle d'audience du Conseil de Prud'hommes ; appropriations diverses (M. C. Delaplace).

—o—

VENGEANCE AU VITRIOL

L'année 1902 doit enregistrer, à son actif, un drame au vitriol, qui n'a eu, fort heureusement, aucune suite grave.

Mercredi, à midi, furieuse d'avoir été abandonnée par son amant, Arthur Lecat, âgé de 23 ans, employé de commerce, demeurant rue de Cassel, 48, une piquûrière, Anne Delcroix, âgée de 20 ans, demeurant rue de la Mackellerie, 12, lui a jeté le contenu d'une fiole renfermant du vitriol.

Lecat n'a été atteint par le liquide corrosif que fort légèrement au poignet droit ; par contre ses vêtements ont été mis hors d'usage par suite des nombreuses éclaboussures qu'ils ont reçues.

Plainte ayant été portée, — fort tardivement, — à la police par Arthur Lecat, un procès-verbal a été dressé à la charge de la jeune fille, qui aura à répondre de son acte de vengeance, devant le tribunal correctionnel de Lille.

—o—

Demain MERCREDI RECLAME du Palais des Nouveautés, 32-34, Grande-Rue, Roubaix.

Mise en vente de Verres de table à 0,05 et 0,10.

—o—

Un vieux compte à régler

Dimanche soir, vers huit heures et demie, Albert Prouvost, âgé de 21 ans, trieur, demeurant rue des Longues-Haies, 347, rencontrait dans cette rue un mécanicien, Henri Koninck, âgé de 26 ans, demeurant rue Newton, 48, avec lequel il avait eu, autrefois, quelques démêlés, lui brisa sur la tête, sans aucune provocation de sa victime, un bâton qu'il tenait à la main.

Koninck porte, au-dessus de l'œil gauche, une blessure assez grave.

Des passants intervinrent et s'emparant de Prouvost, ils le conduirent aux mains de la police. Le vindicatif personnage a été maintenu en état d'arrestation.

—o—

Pour noyer ses chagrins

Vers onze heures, dimanche soir, un graisseur, François Verbeck, âgé de 45 ans, demeurant au quai de Gravelines, 18, s'est jeté volontairement dans le canal, au quai de Dunkerque.

L'agent de police Leclercq, de garde au Pont Morel, que des témoins de cet acte avisèrent aussitôt, se rendit immédiatement sur les lieux et lança une corde à Verbeck, qu'il parvint ainsi à ramener sur la berge.

Le désespéré fut conduit au poste où il reçut les soins que son état nécessitait.

Il déclara qu'il avait voulu mettre fin à ses jours à la suite de chagrins intimes.

—o—

Les dévaliseurs d'estaminets

Messieurs les cambrioleurs sont des gens fort actifs ; depuis quelque temps nos colonnes sont remplies du récit de leurs exploits.

C'est surtout dans les cabarets inhabités, où ils savent trouver des tuyaux en étain, des mesures et des pompes à bière qu'ils opèrent.

Un cabaret inhabité depuis trois semaines, situé rue Lacroix, 107, appartenant à M. Quint, brasseur, a reçu leur visite dans la nuit de dimanche à lundi. Ils ont pénétré dans l'immeuble à l'aide d'une fausse-clef, mais l'arrivée d'une patrouille d'agents de police les a sans doute mis en fuite, car ils se sont retirés sans rien emporter, laissant la porte ouverte.

—o—

Vol de beurre

Dans la soirée de dimanche, vers huit heures, pendant que les époux Ruisschaert, épiciers, demeurant rue Fourcroy, 11, se trouvaient dans leur arrière-boutique, des malfaiteurs leur ont dérobé sur le comptoir de leur magasin, une motte de beurre du poids de sept kilos.

Ce n'est qu'en allant servir une cliente, que M. Ruisschaert s'est aperçu de la disparition de sa marchandise : plainte a été déposée au 5e arrondissement.

—o—

Chaussures à bon marché

M. Louis Picard, cordonnier, rue de la Vigne, 90, a été victime, hier matin, d'un vol d'une paire de chaussures, d'une valeur de 12 fr. 50.

L'auteur de ce vol est inconnu. Plainte a été déposée au commissariat du 4e arrondissement où une enquête a été ouverte.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Wibaux-Florin, un homme de peine, Pierre Van Montagne, 55 ans, rue de Flandre, 34, a été blessé au pied gauche ; 12 jours de repos.

— Chez Auguste Lepoutre, un fondeur, Pierre Deleye, 38 ans, rue Jacquart, cour Dhalluin, 13, a été blessé au pouce gauche ; 15 jours de repos.

— Chez G. Page, fabricant, un tisserand, Elie Descamps, 32 ans, demeurant route de Leers à Lys-lez-Lannoy, a été blessé aux doigts de la main droite ; 15 jours de repos.

— Chez Félix Vanoutryve, un tisserand, Germain Martinage, 58 ans, rue Pasteur, 44, à Mouvaux, a été blessé à l'œil droit ; trois semaines de repos.

Chez A. Diagoras, un peintre, Henri Tiberghien 23 ans, rue des Longues-Haies, 230, a été contusionné à l'œil en tombant d'une échelle ; 15 jours de repos.

— Chez Auguste Lepoutre, un tisserand, Albert Bouckson, 22 ans 1/2, demeurant à Bousbecque, s'est contusionné la jambe droite : 15 jours de repos.

— Chez Léon Allart et Cie, un feutreur, Bruno Antoen, 18 ans, demeurant au Laboureur, à Wattrelos, s'est blessé à l'épaule gauche ; 10 jours de repos.

—o—

Mercredi 7 : VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises. BECS COMPLETS, incandescence par le gaz, 1 fr. 15.

—o—

POUR LE NOUVEL HOPITAL

Voici les souscriptions recueillies le 5 janvier 1903 à la Mairie :

Personnel de la maison Thérin et Cie 79 fr. 50. — Personnel de la maison César et Joseph Pollet 171 fr. 95. — Mademoiselle Graziella 500 fr. — MM. Février et Cie, tuilleries 200 fr. — Sellier Auguste 300 fr. — Weil Samuel, négociant 100 fr. — Hubert Alphonse, commandant des pompiers 2 fr. — Leperco Théodore, lieutenant des pompiers 1 fr. — Crépin, sous-lieutenant des pompiers, 2 fr. — Fried Louis, adjudant des pompiers 2 fr. — Velghe Marin, sergent des pompiers 1 fr. — Beudet Antonin, sous-lieutenant des pompiers 2 fr. — Pardoen Alexandre, sergent-major des pompiers 1 fr. — Lelienne Pierre, caporal des pompiers 1 fr. — Delcroix Henri, sapeur-fontainier des pompiers 1 fr. — Vaminck Jacques, caporal-chauffeur des pompiers 0.50. — Croquet Gustave, sapeur 0.50. — Joulin Napoléon, sapeur 0.50. — Mercier Eléodore, sapeur 0.50. — Descamps Jean, clairon 0.50. — Samaille Julien, sapeur 0.50. — Delgrange Florentin, sergent 1 fr. — Facon Charles, sapeur 1 fr. — Dhui Arth., caporal 1 f. — Duhayon J., caporal 1 f. Hache Ferdinand, sapeur 0.50. — Santré Alfred, sapeur 0.50. — Cocheteux Jules, sapeur 0.50. — Dhui Georges, sapeur 0.50. — Huicourt Louis, sapeur 0.50. — Thérien Louis, sapeur 0.50. — Delgrange Désiré, fils, sapeur 0.50. — Delgrange Désiré, sapeur de feu 0.50. — Rousseau Jules, sapeur 0.50. — Dellis Desiré, sapeur 0.50. — Delepau Louis, caporal 0.50. — Desmadryl Albert, sapeur 0.50. — Vandeplassche Eugène, fourrier 1 fr. — M. et Mme Alfred Bayart-Tacet 50 fr. — MM. Henriot Adolphe 2 fr. — Anonyme 2 fr. — La Famille Vanhove 5 fr. — Honorez-Bonte, Emeri 5 fr. — Lorthiois Nathalie 1 fr. — Pareur Charles 1 fr. — Delespaul Charles 5 fr. — Debock Théodore 2 francs. — Lescieux Céran 5 fr. — Cousu Victor 5 francs. — Vandamme Martine 1 fr. — Cousu Jules 1 fr. — Tacel Augustine 0.50. — Cousu Marguerite 1 fr. — Versement effectué par M. Charles Delesalle : 3.500 fr. — Total : 4.966 fr. 60. — Souscriptions antérieures : 1.296.929 fr. 70. — Total au 5 janvier 1903 : 1.303.894 fr. 30.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 5 janvier 1903

Naissances. — Euphémie Van Imschoot, rue du Tilleul, 362. — Alphonse Hocs, boulevard de Metz, cour D'hooge, 3. — Albert D'huist, rue de Flandre, 60. — Julienne Duret, rue de Condé, 35. — Théodore Grave, boulevard d'Armentières, 116 (propriété Bayart). — Yves Rogier, rue de Lorraine, 15. — Simonne Tiberghien, rue de Tunis, 33.

Décès. — Jeanne Dague, 22 ans, tisserande, rue Bayart, 17. — Marie Sturbaut, 21 jours, rue de Babylone, 14. — Sophie Duthoit, 65 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Jeanne Noulin, 54 ans, ménagère, rue Delespaul, 20. — Rosalie Vaillant, 80 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Clara Plateau, 25 ans, ménagère, rue des Arts, 145. — Joseph Noyelle, 11 jours, rue du Parc, cour Vaissier, 4. — Charles Wangermez, 70 ans, cordonnier, rue Saint-Jean, 15.

TOURCOING

Une série de vols au Lycée

ARRESTATION DU COUPABLE

L'Administration du Lycée était, depuis le mois d'octobre dernier, saisie de plaintes relatives à des vols de numéraire commis au préjudice du personnel de l'établissement.

Deux sommes de 20 et 25 francs furent d'abord soustraites au garçon de laboratoire.

Le chef cuisinier se vit ensuite « soulagé » de 20 francs. Après lui, le tailleur, M. Vanbockstael, constatait la disparition d'une somme de 105 fr., enfermée dans sa malle, que le voleur fractura.

M. Chantret, sous-économe, fut la dernière victime. Il avait déposé dans son bureau, le 31 décembre, une somme de 280 francs.

Le surlendemain, il s'aperçut qu'il manquait 50 francs à son compte. Le coupable avait dédaigné le reste.

Cette particularité frappa l'Administration du Lycée, qui en présuma que le voleur devait se trouver parmi le personnel, et dans ces conditions elle prit sur elle de le prendre elle-même.

Elle mit en faction pendant deux nuits le garçon de bureau, Henri Lennin.

La nuit dernière, vers 1 h. 1/2 du matin, celui-ci était à son poste, quand, ayant pénétré dans le bureau du sous-économe, il aperçut le veilleur, Gustave Verscheide, 21 ans, installé bien commodément, en train de fouiller les tiroirs du bureau, dans lequel M. Chantret enfermait son argent. Le voleur était pris.

Le garçon de bureau éveilla le personnel. Gustave Verscheide fut gardé à vue pendant le reste de la nuit, et, vers 9 heures du matin, la police fut prévenue.

M. Proix fit amener devant lui le veilleur et lui fit subir un interrogatoire

Il se rendit dans l'après-midi au Lycée pour faire les constatations d'usage.

On trouva sur Verschelde une clef limée de façon à pouvoir ouvrir le bureau du sous-économat. Au moment de son arrestation, le malfaiteur était complètement dépourvu d'argent. Il a dissipé le montant des larcins qu'il a commis en achat de vêtements et à faire « la noce ».

Sa culpabilité ne faisant aucun doute, Verscheide a été écroué.

Il était employé au Lycée depuis le mois d'août 1901.

—o—

Arrestation d'une voleuse

Marguerite-Marie Vandewalle, 20 ans, moulineuse, a la déplorable manie du vol.

Il y a trois semaines, elle était chassée d'un atelier pour avoir volé à une de ses compagnes un portemonnaie contenant 18 francs.

Un peu plus tard, elle dérobait un tablier à une dame Tjobelle, cabaretière, rue d'Alexandrie, 31, chez qui elle demeurait en logement.

Avant-hier, l'insatiable Marguerite escamotait la montre de la même dame.

Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise, dit un proverbe. La logeuse déposa plainte à la police. M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, ouvrit une enquête qui amena, hier, l'arrestation de cette maniaque du vol.

—o—

Bris d'une glace

Pendant la nuit de dimanche à lundi, un inconnu a brisé une grande glace de la façade de M. Charles Desurmont, fabricant de meubles, rue de Tournai, 3, en jetant une brique.

—o—

Les Rentes des Travailleurs

Dans l'ancienne fabrique Jacquart, un aide-couvreur, Jules Vandendriche, 17 ans, demeurant à la Marlière et travaillant pour le compte de Beaucarne-Fortrie, a glissé dans une gouttière et son bras droit a traversé une vitre.

Un mois d'incapacité de travail.

— Chez Louis Herbaux, maréchal-ferrant, un frappeur, Henri Delgatte, 16 ans, rue du Touquet, 34, a été blessé à l'avant-bras et au poignet droits.

15 jours d'incapacité de travail.

—o—

Arrivages aux Halles

Hier, lundi, il est arrivé aux Halles : huîtres, 600 ; beurre, 17 k. ; choux-fleurs, 100 ; endives, 400.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 5 janvier 1903

Naissances. — Beauprez Blanche, rue de Brest, 13. — Benoit Madeleine, rue Blanche-Porte, 233. — Leroux Marie, rue de la Gare, 5. — Barenne Marthe, rue Denfert-Rochereau, 54.

Mariages. — Marcel Gennevoise, 27 ans, notaire et Eugénie Roussel, 21 ans ; sans profession. — Camille Renart, 24 ans, piqueur de cartons et Eugénie Lefebvre, 18 ans, bobineuse.

Décès. — Carette Arthur, 1 an, rue Beau-Laurier, 68. — Demory Auguste, 88 ans, rue de l'Epine. — Vandenoue Théophile, 41 ans, rue des Carliers. — Grimonprez Noël, 1 an, rue Descartes, 27.

Autour de Roubaix-Tourcoing

LA RIXE SANGLANTE DE RONCQ

DESCENTE DU PARQUET

M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à Tourcoing, hier matin, par le train de 10 h. 31, en compagnie de son greffier, pour instruire l'enquête sur la rixe sanglante qui s'est déroulée le soir du 1er janvier, à l'estaminet tenu par la veuve Moens, à Roncq.

On se souvient des faits : un journalier, Charles Catteau, 35 ans, fut frappé sur la tête à coups de bouteille et de couvercle de poêle, par les nommés Adolphe Vanwanghem, 21 ans, tisserand, et Henri Moens, 18 ans, fils de la cabaretière.

Ces derniers furent arrêtés le soir même.

Catteau fut le lendemain transporté à l'Hôpital Civil, dans un état alarmant, qui s'est sensiblement amélioré depuis.

M. Delalé s'est rendu, hier matin, à l'hôpital, pour recevoir les déclarations du blessé.

Le magistrat a regagné Lille par le train de 11 h. 42.

Catteau, Vanwalleghem et Moens sont des plus mal cotés.

CROIX

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Isaac Holden, un peigneur, Prosper Vandendrych, 22 ans, demeurant à Reuil (Belgique), s'est fait une plaie contuse à l'index gauche. — 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Chez Leclercq frères, un porteur de bière, Arthur Hooghe, 32 ans, demeurant rue Paul Bert, 65, à Croix, a eu l'extrémité du pied gauche écrasée par une roue de son camion. — 15 jours d'incapacité de travail.

— Chez Vieuille et Dubois, un caoutchoutier, Félix Vanwolput, 45 ans, demeurant rue Tripoli, en voulant remettre une courroie sur la poulie, a eu l'extrémité de l'auriculaire arrachée. L'amputation sera nécessaire.

LES CONSCRITS. — Le maire de la commune de Croix informe ses administrés que le tableau des jeunes gens de la classe 1902 est déposé à la porte de la mairie. Les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Il y a 126 conscrits. Sur ces 126 conscrits, on ne compte que deux illettrés.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Jeanne Catteau, rue Jacquart. — Pierre Clas, rue Charles-Quint, 43. — Suzanne Castelain, rue de la Mackellerie, 1. — Rose Lefebvre, boulevard de la Chapelle, 80.

Décès. — Jeanne Libbrecht, 28 ans, journalière, rue Holden, 65.

LEERS

LA FRAUDE. — Hier, vers cinq heures du matin les préposés des douanes, à Leers, ont arrêté, sentier Bataille, deux femmes chargées d'allumettes de provenance étrangère. Ce sont : Elisa Dufouan 17 ans, bacleuse, demeurant à Roubaix, boulevard de Strasbourg, 6, et Léonie Landrieux, 20 ans, bacleuse, demeurant à Roubaix, rue Magenta, 5.

Elles portaient ensemble 192 boîtes d'allumettes pour une valeur de 76 fr. 80.

Les deux frauduleuses ont été conduites à la gendarmerie de Lannoy et dirigées sur Lille.

MARCQ-EN-BARŒUL

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Marcel Pichon, au May-Four. — Irène Debacke, rue de l'Eglise. — Jules Lamblin, hameau de Ghesles. — Julien Dehaens, au May-Four. — Madeleine Voet, maisons Picavet.

Décès. — Henri Mallet, 41 ans, hameau des Rouges-Barres. — Maurice Mallet, 4 mois, cour Catry. — Jean-Baptiste Lamblin, 70 ans, hameau de Ghesles.

LE NORD

LILLE

MYSTERIEUSE DISPARITION D'UNE FILLETTE

Hier soir, vers neuf heures et demie, une dame Broutin, demeurant 12, rue du Court-Debout, se présentait à la permanence de police et déclarait à M. Foucart, commissaire de police de service, que sa fillette Aline, âgée de dix ans, avait disparu depuis midi 45.

A l'heure indiquée plus haut, l'enfant revenait de l'école et sa mère mécontente qu'elle ne soit pas allée au catéchisme, crût bon de la faire retourner de suite à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul. La fillette partit et ne revint plus.

Les parents ne la voyant pas revenir à six heures, se rendirent chez les personnes où la petite était susceptible d'aller, mais leurs recherches furent négatives. Partout où ils se présentèrent on leur déclara qu'elle n'était pas venue. Désespérée, la mère se décida à venir demander à la police de lui faire retrouver sa fillette.

Immédiatement, M. Foucart envoya plusieurs agents en route, les uns à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, les autres dans les endroits indiqués par la mère.

A onze heures et demie du soir les agents revenaient sans que leurs recherches aient donné de résultats. L'enquête difficile à mener dans la nuit sera reprise très activement aujourd'hui. Souhaitons pour les parents qu'il ne soit arrivé rien de désagréable à leur fillette. Néanmoins toutes les suppositions sont permises et les enfants qui se trouvaient avec la petite Aline, diront aujourd'hui si elle est venue au catéchisme ?

Pour faciliter les recherches, voici le signalement de la fillette : cheveux chatains clair, yeux bleus, petite taille, forte corpulence. Elle est vêtue d'une robe en molleton rouge, d'un tablier noir, d'un manteau à capuchon bleu marine, d'une fourrure grise et est coiffée d'une toque bleue.

—o—

A l'Exposition

Par suite de la violence de la tempête d'hier, quelques pylones et poutres en fer faisant partie de la charpente du bâtiment des Arts Libéraux, à l'Exposition, qu'on est occupé à démolir, ont été renversés.

M. Cérisier, entrepreneur, qui se trouvait là avec quelques-uns de ses ouvriers, a été légèrement atteint à la jambe gauche par une des poutres.

—o—

Pauvre enfant

Hier, vers midi, un enfant de sept ans, Louis Ost, demeurant 4, rue du Barbier-Masse, était allé faire une commission pour sa mère. En passant rue des Tanneurs, il voulait se garer d'une voiture à bras conduite par M. Lapaille, journalier. Il glissa et vint tomber sous la voiture.

Le pauvre gosse qui avait le pied gauche engagé sous une roue du véhicule, fut relevé par M. Lapaille et conduit dans une pharmacie voisine où des soins lui furent prodigués.

Le jeune Ost, qui a le pied gauche luxé, a été ensuite transporté en voiture au domicile de ses parents.

—o—

L'amour de la famille

Pour des motifs très futiles, le nommé Albéric Haillaut, 36 ans, peintre, s'est mis en devoir hier matin de tout briser chez sa mère, qui demeure au numéro 5 de la place Catinat.

Comme, malgré les observations de cette dernière, le brutal continuait à casser les objets mobiliers qui tombaient sous sa main, la veuve Haillaut pria un voisin d'aller quérir la police pour le mettre à la raison.

Lorsque les agents arrivèrent, Albéric Haillaut en pleine fureur, les gratifia de coups de pieds et poings. Enfin, après un moment de lutte, force resta à l'autorité. Haillaut sera déféré au parquet.

—o—

Un fils dénaturé

Le jeune Léopold Dejonghe, 17 ans, couvreur, demeurant 18, rue de Seclin, oubliant le respect qu'on doit à ses parents, s'est rendu chez sa mère, 26, rue Montaigne, et l'a frappée assez violemment.

La pauvre femme, pour qui le médecin a diagnostiqué une incapacité de travail de huit jours, était désespérée de l'aventure qui lui arrivait.

Au commissariat de police, elle ne porta pas plainte et son méchant fils dû n'a cela de ne pas être incarcéré immédiatement. Néanmoins procès-verbal a été dressé contre lui.

—o—

Les pickpockets

Il y a déjà quelques jours que nous n'avions pas eu à nous occuper de ces intéressants spécialistes du vol. Pour rompre ce silence qui déplaît aux pickpockets, l'un d'entr'eux a très habilement soustrait au marché de la Nouvelle-Aventure, le porte-monnaie de Mme Poissonnier, demeurant à la villa des Roses, avenue de Dunkerque.

Cette pauvre dame qui était venue au marché pour y faire ses provisions, fut bien surprise en voulant payer ses achats de ne pas retrouver sa bourse. Une enquête est ouverte par la police.

—o—

Vol avec effraction

Sous cette rubrique, nous avons annoncé hier que la police recherchait comme complice d'un vol commis au préjudice de Mme Bigot, rue des Postes, 187, plusieurs individus, notamment un nommé Jean Molière.

On nous affirme aujourd'hui que ce dernier n'aurait pris aucune part à l'acte incriminé.

—o—

Vol audacieux

Des malfaiteurs vraisemblablement affamés ont, la nuit dernière, à l'aide d'un diamant, coupé une vitre de la devanture de M. Blomme, boucher, 12, rue du Pont-du-Lion-d'Or. Passant ensuite le bras dans l'ouverture, ils ont tiré le verrou intérieur et sont rentrés dans le magasin.

Après avoir fouillé un peu partout, les cambrioleurs ne trouvant pas autre chose, emportèrent un réveil, du saucisson et de la viande de cheval.

La police recherche très activement ces malfaiteurs.

—o—

La chanson de Fortunio au Théâtre-Kursaal

Aujourd'hui, mardi, la direction du coquet théâtre de la rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, nous offrira la première représentation de la *Chanson de Fortunio*.

Il y aura probablement foule pour applaudir les excellents interprètes de cette si charmante et si gaie opérette d'Offenbach que l'on n'a plus entendue depuis bien longtemps à Lille.

—o—

Jeunesse laïque de Lille

Les camarades de la Jeunesse Laïque sont priés de se réunir en assemblée générale, jeudi 8 janvier, à huit heures et demie du soir, au siège, 3, rue des Fleurs.

Ordre du jour : Acceptation de nouveaux membres. — Organisation de conférences-études. — Conférence Laurent Tailhade. — Questions diverses.

—o—

Tamponné par un car électrique

Hier matin, vers six heures, M. Alexandre Delmesaure, 78 ans, cocher, 19, rue de l'Arbrisseau, passait avec son équipage rue Jeanne-d'Arc. Lorsqu'il arriva à hauteur du boulevard de la Liberté, son véhicule fut tamponné par le car électrique O. Par suite de la violence du choc, le pauvre cocher fut projeté sur le sol et il eût l'épaule gauche brisée. Quant à sa voiture, elle est complètement démolie.

M. le docteur Vandeputte, prévenu, a prodigué ses soins au blessé, qui a été ensuite transporté dans une voiture d'ambulance à l'Hôpital Saint-Sauveur, où il a été admis d'urgence.

—o—

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

A QUI L'ATTELAGE ? — M. Jules Arno, demeurant à Loos, a trouvé dans la soirée de dimanche, au faubourg du Sud, un équipage sans propriétaire. Il avisa un agent. Malgré toutes les recherches, on ne put découvrir le propriétaire, qui serait, paraît-il, un boulanger de Croix.

En attendant, voiture et cheval ont été mis en fourrière, à l'Hôtel du Soleil d'Or, rue Jean-Roisin.

CHEVAL EMBALLE. — Un cheval appartenant à M. Lecomte, boulanger, rue de la Halle, traversait à une allure désordonnée la place-aux-Bleuets. Des accidents se seraient certainement produits sans l'intervention de M. Lemaître, contrôleur des contributions indirectes, qui après une première tentative infructueuse, parvint à maîtriser l'animal. Toutes nos félicitations à ce courageux citoyen.

PALISSADES ET BARRICADES. — Le maire de Lille a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — A l'avenir, les palissades et barricades établies devant les terrains vagues ou bâtiments en construction ou en réparation, ne pourront excéder la hauteur de trois mètres.

Art. 2. — Les propriétaires des terrains devront, dans les cinq jours qui suivront l'injonction qui leur serait faite, exécuter tous les travaux de consolidation qui pourraient leur être prescrits par le service des travaux municipaux.

UN VEHICULE EN PANNE. — L'essieu d'un fourgon appartenant au Syndicat Agricole, rue Thiers, s'étant rompu, dimanche soir, ce véhicule est resté en panne rue Nationale, jusqu'à hier matin.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU GRAND THÉATRE

Marie Delna à Lille

M. Bourdette vient de traiter avec Madame Marie Delna pour deux représentations, qui auront lieu très prochainement.

Le 15 janvier, la grande artiste chantera « Carmen ».

Le 20 janvier, elle chantera « Samson et Dalila », avec MM. Laffitte et Riddez, de l'Opéra.

C'est là une bonne nouvelle, et pour le directeur c'est un coup de maître. Mais comme on peut le supposer, ce n'est pas sans gros sacrifices que M. Bourdette a décidé Mme Delna et, sans commettre une indiscrétion, nous pouvons bien dire que jamais cachet si élevé n'a été payé au théâtre municipal de Lille que celui qui sera compté à l'éminente cantatrice. Additionnez-y pour « Samson », les cachets déjà respectables de MM. Laffitte et Riddez, et vous aurez le montant d'une petite dot.

C'est au moment où il s'entendait reprocher — ce qui est assez inattendu — de monter une pièce à spectacle en cours de saison, que M. Bourdette annonce le succès de ses pourparlers avec Mme Delna. La riposte est jolie.

« Le Royaume des Femmes »

L'opérette très amusante dont la première sera donnée jeudi comporte six tableaux :

1° La Forêt. — 2° La Ville. — 3° La Fête. — 4° Le Préau. — 5° La Chambre Nuptiale. — 6° Le Camp.

Les principaux rôles sont ainsi distribués :

La reine Suavita, Mlle Marty. — La générale Xeressa, ministresse de la Guerre, Mlle Derval. — Prudhomma, cheffesse de bureau au ministère de la Guerre, Mme Dasveda. — Trombolinette, Mlle Schenell. — Merluchette, Mlle Bonnardel. — Landrinette, Mme Froidurot. — Pyrrha, Mme Villaret. — Azurine, Mlle Vitalis. — Cornaline, Mme Vincent, etc.

Le vicomte Frivolin, Mme Goët. — Alcindor, M. Villaret. — Le baron Citronnet, M. Mordet. — M. Victoire, M. Tapie. — Emilien de Bruges, M. Delmer. — Rayon d'or, M. Carlo. — Loulou, M. Mordet fils. — Merluchet, M. F. Mailler. — Le Goulu, Mlle Demercy.

La pièce comporte deux ballets et une importante figuration : chasseresses, piqueuses, valètes de chiens, conscrites, sergentes de ville, soldates, hommes de chambre, etc.

C'est une opérette très gaie et — très moderne.

Les nouveaux directeurs

M. Dechesne conserve la direction d'Anvers qu'il semblait vouloir abandonner. M. Pontet remplace à Nantes notre compatriote M. Villefranck, qui est sur le point d'être nommé à Marseille, où l'on renonce à la régie municipale.

A Lyon, au contraire, l'expérience de régie sera continuée, avec M. Brousson, à la tête des deux théâtres municipaux : le baryton Mondaud renonçant à administrer la scène du Grand-Théâtre.

A Lille même, on prononce le nom du futur directeur : comme les peuples et les hommes heureux, il n'aurait pas d'histoire.

LE POMPIER DE SERVICE.

P. S. — M. Montfort a été admis à Toulouse.

—o—

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Mardi 6 janvier. — Spectacle extraordinaire, première représentation (reprise) de MIREILLE, opéra en 4 actes, musique de Gounod.

Le spectacle commencera par SAPHO, comédie en 5 actes, d'Alphonse Daudet.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Places gratuites de 7.601 à 8.000.

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL DE LILLE. — Direction Santara. — Mardi 6 janvier. — Bureau à 7 heures ; Rideau à 7 heures et demie. — VIVE L'ARMEE, comédie en 1 acte, de Pierre Wolff. — LE KLEPHTO, comédie en 1 acte, d'Abraham Dreyfus. — LA CHANSON DE FORTUNIO, opérette en 1 acte, de Crémieux et Halévy, musique d'Offenbach. — LE CAMELEON, ballet fantaisiste en 1 acte.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

DES TARTINES. — La taxe du pain est fixée à 0 fr. 31 pour la première qualité, et 0 fr. 27 pour le pain bis, au kilogramme.

VIVEMENT LA CLASSE ! — Les conscrits valenciennois pour 1903 sont au nombre de 196, soit 55 du canton Est, 88 du canton Nord, 53 du canton Sud.

ÇA MARCHE. — La statistique de la population à Valenciennes, pendant l'année écoulée, comporte 821 naissances contre 682 décès, soit un excédent de 139.

Les mariages ont été au nombre de 259, et les divorces, de huit.

LA BIDOCHE. — 76 bœufs, 130 vaches, 47 taureaux, 193 veaux, 630 moutons, 244 porcs, 29 chevaux ont été sacrifiés cette semaine à l'abattoir de Valenciennes.

A QUATRE PATTES. — 23 bœufs, 38 taureaux, 131 vaches, 15 chevaux et un âne ont été amenés hier au marché aux bestiaux.

COURSE NOCTURNE. — Dimanche, vers minuit, le cocher Henniaux Alexandre, 33 ans, de la maison Génard, se trouvait à Saint-Saulve, avec sa voiture attelée de deux chevaux.

Il eut besoin de descendre, mais à peine avait-il mis pied à terre que l'attelage prenait le mors aux dents et partait dans la direction de Valenciennes.

Ce n'est qu'une heure après qu'on put arrêter l'équipage qui était alors arrivé au passage à niveau du faubourg de Paris.

TRITH-SAINT-LEGER

VIVACITES. — Le nommé Arthur Desmedt, 40 ans, lamineur aux Forges et Aciéries, avait, au cours d'une discussion avec son chef lamineur, Alexis Wallenne, frappé ce dernier.

De plus, le chef de service, Guillaume Moureaux, s'est plaint à la gendarmerie d'Hérin d'avoir été menacé de mort par l'ouvrier.